



Villes et villages de la reprise, le palmarès 2023

lundi 8 janvier 2024, par [lpe](#)

Aux mois de novembre et décembre, 12 collectivités de Nouvelle-Aquitaine ont reçu le Prix « Villes et Villages de la Reprise », organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du « Mois de la Transmission - Reprise » porté par la Région.

Remise aux maires des Communes ou présidents des Communautés de communes lauréates, cette distinction vient récompenser leur engagement en faveur de la reprise d'entreprises artisanales sur leur territoire.

La transmission et la reprise d'entreprises artisanales jouent un rôle fondamental dans le maintien et le développement de l'économie de proximité. Afin de soutenir celle-ci, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) Nouvelle-Aquitaine organise chaque année l'opération « Villes & Villages de la Reprise », dans le cadre du « Mois de la Transmission-Reprise » porté par la Région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif de cette initiative est de valoriser les collectivités locales qui œuvrent à la dynamisation de leur tissu économique local en favorisant la transmission et la reprise d'entreprises artisanales implantées sur leur territoire.

Cette opération permet également de communiquer sur les aides financières et les dispositifs d'accompagnement dont peuvent bénéficier cédants et repreneurs, et constitue une belle opportunité pour les artisans de se rencontrer et d'échanger avec des experts.

Tous les ans, les 12 CMA de niveau départemental dévoilent les noms des collectivités lauréates sur leurs territoires, lors de cérémonies au cours desquelles sont distingués élus et artisans repreneurs, en présence de représentants de la Région, de la CMA et de leurs partenaires. Ces rendez-vous sont généralement associés à des ateliers et/ou visites d'entreprises.

Le palmarès 2023 :

- 16 | Charente : Communauté de communes du Rouillacais
- 17 | Charente-Maritime : Commune de La Tremblade
- 19 | Corrèze : Commune d'Egletons
- 23 | Creuse : Communauté de communes Creuse Grand Sud
- 24 | Dordogne : Commune de Bergerac
- 33 | Gironde : Communauté de communes Les Coteaux Bordelais
- 40 | Landes : Commune d'Hagetmau
- 47 | Lot-et-Garonne : Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
- 64 | Pyrénées-Atlantiques : Commune de Mourenx
- 79 | Deux-Sèvres : Communauté de Communes Mellois en Poitou
- 86 | Vienne : Commune de Montmorillon
- 87 | Haute-Vienne : Commune de Meuzac

**Vous avez un projet de
création d'entreprise
en Poitou ou Charentes ?**

Suivez le guide !

